

# Info-Flash

## Santé Sécurité

## Environnement

Mercredi 22 avril 2026  
Numéro 2026 – SSE 09

### ⇒ Passeport de prévention : fiches pratiques d'accompagnement à la déclaration

Pour accompagner les entreprises dans les démarches de déclaration, des fiches pratiques sont mises à disposition sur le site du passeport de prévention. Ces fiches précisent pour chaque formation :

- les compétences transférables et leur code ROME associé ;
- le Formacode ;
- le code NSF à déclarer.

Actuellement, **19 fiches sont disponibles**, couvrant notamment la prévention des risques (dont le risque amiante) et le Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES). Elles ont pour objectif de simplifier les démarches et garantir des données harmonisées pour les travailleurs.

### ⇒ INRS - Prévenir les troubles musculosquelettiques

L'INRS propose une [fiche récapitulative](#) pour **aider les entreprises à prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS)**.

Les TMS constituent aujourd'hui la première cause de maladies professionnelles en France, et concerne tous les secteurs d'activité. Selon l'INRS, ils résultent le plus souvent d'une combinaison de facteurs de risque :

- des contraintes physiques, comme les efforts, les gestes répétitifs ou les postures contraignantes ;
- des facteurs psychosociaux, tels que l'intensité du travail, le temps de travail ou le manque d'autonomie ;
- des facteurs liés aux ambiances physiques de travail, comme l'exposition au froid, aux vibrations ou à un environnement bruyant.

La fiche précise que « c'est bien la réduction de l'exposition aux facteurs de risques professionnels qui constituent le principal levier de prévention », et propose à ce titre une approche en quatre étapes et des outils.

### ⇒ Appel à projet de l'Anact pour lutter contre l'usure professionnelle

Dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact), l'Anact lance, **à compter du 23 avril prochain**, un [appel à projets](#) pour « prévenir l'usure en articulant santé au travail et parcours professionnel ».

L'Anact propose ainsi 3 pistes d'action pour penser des parcours professionnels « en santé » tout au long de la vie des travailleurs, et ainsi basculer dans le travail vecteur de santé plutôt que d'altérations irrémédiables :

- **Piste 1 : mieux articuler santé et compétences dans les politiques de prévention et RH ;**
- **Piste 2 : mieux gérer les moments clés de la carrière des travailleurs ;**
- **Piste 3 : accompagner les évolutions du contenu du travail.**

Pour plus de précisions :

- 23 avril 2026 : lancement de l'appel à projets - ouverture des candidatures
- 23 avril 2026 de 11h à 12h : webinar de présentation de l'appel à projets - sur inscription

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 septembre 2026.**